

RAIFFEISEN

Manuel

**Gestion de la responsabilité
d'entreprise et de la durabilité au
sein du Groupe Raiffeisen**

Version 1

28. septembre 2021

Corporate Responsibility & Durabilité

Grupe Raiffeisen

Sommaire

Introduction

1. Champ d'application
2. Définitions
3. Approche de gestion Entità
4. Principes généraux
5. Thèmes importants
6. Etendue de la responsabilité
7. Objectifs
8. Evaluation
9. Amélioration continue
10. Communication
11. Compétences

Annexe: Evaluation et gestion des thèmes centraux liés à la norme ISO 26000 et d'autres thèmes en lien avec la durabilité (uniquement en allemand et anglais)

Introduction

Le présent manuel montre la façon dont la responsabilité entrepreneuriale et la durabilité sont gérées chez Raiffeisen au niveau du Groupe. Avec ce manuel, Raiffeisen souhaite garantir une compréhension commune de la gestion professionnelle de la durabilité au sein du Groupe et notamment de la répartition des rôles entre Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen et les sociétés du Groupe Raiffeisen. Il est rendu accessible à l'interne et à l'externe à un cercle de personnes intéressées.

Le manuel se base en premier lieu sur la norme ISO 26000. La norme internationale ISO 26000 est un guide de recommandations relatives à la gestion professionnelle de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité. Il ne s'agit pas d'une norme de système de gestion liée à une certification, mais simplement de lignes directrices. Elle a été élaborée d'après une approche multipartite (avec des experts venant de plus de 90 pays et 40 organisations régionales et internationales couvrant différents groupes d'intérêts liés à la durabilité), et a pour objectif de soutenir les organisations dans le développement, la mise en œuvre et l'amélioration d'une gestion professionnelle de la durabilité.

Outre la norme ISO 26000, le manuel tient également compte des deux normes sous-jacentes suivantes: (1) les normes de la Global Reporting Initiative (GRI); (2) les Principes pour l'Investissement Responsable de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF PNUE). Le Groupe Raiffeisen communique «l'intégralité» de ses performances en matière de durabilité d'après les normes GRI depuis 2018 et elle a ratifié les Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE en 2021. Les normes GRI comme les Principes pour l'Investissement Responsable reposent également sur des processus multipartites et jouissent d'une grande crédibilité.

Le manuel est structuré comme suit : nous présenterons tout d'abord le champ d'application du manuel (1), puis nous définirons les principaux termes (2). Ci-après, nous détaillerons les principales tâches opérationnelles de la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité au niveau du Groupe Raiffeisen (3), et comment les principes reconnus du management de la responsabilité entrepreneuriale et de la durabilité sont mis en œuvre dans la pratique (4). Dans le chapitre «Thèmes importants», nous expliquerons comment l'orientation stratégique dans le domaine de la durabilité et comment les principaux thèmes de durabilité pour le Groupe Raiffeisen ont été élaborés (5), puis comment Raiffeisen définit l'étendue de sa responsabilité dans ces thèmes (6). Nous évoquerons également comment les objectifs stratégiques du Groupe Raiffeisen sont définis dans le cadre des thèmes importants (7) et comment leur degré de réalisation est mesuré au sein du Groupe (8). Les autres thèmes abordés comprennent l'amélioration continue (9), la publication des informations en matière de durabilité (10) et les compétences au sein du Groupe (11).

La norme ISO 26000 formule différentes thématiques qui doivent être prises en compte dans le cadre de la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité. L'annexe porte sur ces thématiques et sur d'autres questions pertinentes pour Raiffeisen (uniquement en allemand et anglais). Elle présente dans quelle mesure des priorités doivent être définies pour ces thématiques au sein du Groupe, dans le contexte de Raiffeisen, et comment elles sont gérées au niveau du Groupe Raiffeisen. Dans chaque chapitre et sous-chapitre, des détails sont fournis concernant les documents, processus et réglementations les plus pertinents pour la thématique concernée.

1. Champ d'application

Raiffeisen détermine la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité conformément aux recommandations et aux orientations indiquées dans le guide ISO 26000 au niveau du Groupe. Avec ce manuel, Raiffeisen souhaite garantir une gestion professionnelle de la durabilité au sein du Groupe et montrer notamment la répartition des rôles entre Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen et les sociétés du Groupe Raiffeisen.

Les Banques Raiffeisen sont des coopératives indépendantes. Ensemble, elles ont fondé Raiffeisen Suisse société coopérative. Elles délèguent certaines tâches à Raiffeisen Suisse et obtiennent également des services auprès d'elle. En conséquence, en tant que membres du Groupe Raiffeisen, les Banques Raiffeisen sont liées entre elles, et à Raiffeisen Suisse, par une stratégie collective ainsi que par des tâches et des processus opérationnels communs. Elles dépendent également mutuellement les unes des autres. De son côté, Raiffeisen Suisse participe à différentes sociétés qui font également partie du Groupe Raiffeisen.

2. Termes importants

Responsabilité d'entreprise: responsabilité d'une organisation concernant les conséquences de ses décisions et activités sur la société et l'environnement; en adoptant un comportement transparent et éthique, une entreprise responsable contribue au développement durable, tient compte des attentes des parties prenantes et respecte le droit en vigueur et les normes de comportement éthique.

Durabilité: d'après le principe de durabilité, les ressources sont consommées uniquement dans la mesure où elles peuvent rester disponibles dans une qualité et une quantité suffisante pour les générations futures également. Dans la pratique, ce principe signifie que les considérations écologiques, sociaux et économiques doivent être systématiquement prises en compte dans les décisions prises et que les activités doivent être compatibles avec un développement durable.

Parties prenantes: un individu ou un groupe dont les intérêts sont concernés par les décisions de Raiffeisen ou sur lequel les décisions prises par Raiffeisen exercent une influence considérable.

Examen de diligence: processus complet visant à déterminer les impacts sociaux, écologiques et économiques potentiellement négatifs engendrés par les décisions et les activités d'une organisation, dans le but d'éviter ou de réduire les conséquences négatives.

3. Approche de gestion

Dans le cadre de la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité au sein du Groupe Raiffeisen, les missions suivantes sont au premier plan.

- **Conduite responsable de l'entreprise (cf. 4 plus bas):** établissement et suivi de processus et d'activités visant à garantir un comportement éthique, conforme aux normes et aux pratiques nationales et internationales correspondantes, ainsi qu'au positionnement du Conseil d'administration concernant l'éthique dans les affaires.
- **Dialogue avec les parties prenantes (cf. 4 plus bas):** gestion du dialogue avec les parties prenantes du Groupe Raiffeisen.
- **Stratégie:** définition des thèmes de durabilité importants pour le Groupe Raiffeisen (cf. 5 plus bas); de l'étendue de la durabilité dans ces thèmes (cf. 6 plus bas) et de l'ancrage des thèmes dans le cadre stratégique du Groupe pour la durabilité, y compris la définition des objectifs stratégiques (cf. 7 plus bas).
- **Evaluation (cf. 8 plus bas):** évaluation du statut de mise en œuvre au sein du Groupe s'agissant de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité, notamment via le controlling de durabilité et le rating de durabilité.
- **Amélioration continue (cf. 9 plus bas):** amélioration continue, notamment via les projets, les formations et le conseil au niveau du Groupe.
- **Communication (cf. 10 plus bas):** publication des principales informations relatives à la responsabilité d'entreprise et à la durabilité au niveau du Groupe Raiffeisen.

Les processus supérieurs correspondants pour la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité sont les processus «Conduite responsable de l'entreprise» et «Gestion de la durabilité».

Documents et processus

Directive permanente Conduite responsable de l'entreprise
Gestion de la durabilité

4. Principes généraux

Aujourd'hui, les principes fondamentaux de la gestion de la durabilité sont généralement reconnus et ils sont notamment évoqués dans le guide ISO 26000, dans les normes GRI et dans les Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE. Ci-après, nous expliquons brièvement dans quelle mesure le Groupe Raiffeisen met en œuvre ces principes dans la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité. La mise en œuvre de certains principes est détaillée plus bas et à l'annexe.

Conduite responsable de l'entreprise: le modèle d'affaires et les décisions commerciales d'une entreprise doivent être compatibles avec des principes éthiques.

Raiffeisen souhaite gérer son entreprise d'après des principes éthiques: la durabilité compte parmi les valeurs de l'entreprise depuis 2015, et la solidarité est une valeur coopérative formulée explicitement depuis 2020. La stratégie Raiffeisen 2025 contient un engagement explicite en faveur de la durabilité. En 2021, Raiffeisen Suisse a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE au nom du Groupe Raiffeisen. Raiffeisen reconnaît explicitement les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et les droits de l'Homme. Les valeurs, principes directeurs et engagements mentionnés déterminent l'orientation générale du Groupe Raiffeisen concernant une conduite éthique de l'entreprise. En conséquence, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse adopte une fois par an un positionnement explicitement éthique dans la conduite de ses affaires. Par la suite, les prescriptions correspondantes sont mises en œuvre sur le plan opérationnel et dans le cadre des activités responsables par le biais d'un examen de diligence. Lors de l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles prestations de services, un examen de l'éthique dans la conduite des affaires est également effectué. Conformément à la charte, le Groupe Raiffeisen attache de l'importance à l'équité, à la confiance et à la transparence dans ses échanges avec les clientes et les clients.

Documents et processus

[Valeurs de l'entreprise](#)

[Stratégie Raiffeisen 2025](#)

[Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE](#)

[Directive permanente Conduite responsable de l'entreprise](#)

[Processus Conduite responsable de l'entreprise](#)

[Processus d'introduction de produits](#)

Respect des intérêts des parties prenantes: les intérêts des parties prenantes d'une entreprise doivent être abordés en permanence et pris en compte dans les décisions d'affaires.

Le respect des intérêts des clientes et des clients, des collaboratrices et des collaborateurs et d'autres parties prenantes figure parmi les Principes de l'Investissement Responsable de l'IF PNUE que Raiffeisen a ratifiés en 2021 et qui constituent le fondement de la transparence en matière de durabilité d'après les normes GRI. En conséquence, pour la définition des thèmes essentiels pour la stratégie, la gestion et la transparence dans les domaines de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité, Raiffeisen Suisse consulte les parties prenantes du Groupe Raiffeisen et entretient un dialogue annuel avec elles. Raiffeisen Suisse entretient également un dialogue bilatéral avec différentes parties prenantes stratégiquement importantes pour le Groupe et institutionnalise les échanges avec celles-ci en partie par le biais de l'adhésion à des organisations et à des initiatives nationales et internationales également. Raiffeisen a résumé les principes d'engagement avec les parties prenantes du Groupe Raiffeisen dans un outil d'aide correspondant.

Outil d'aide Dialogue avec les parties prenantes

Obligation de rendre compte: une entreprise assume une responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes telles que les clientes et clients ou les collaboratrices et collaborateurs, vis-à-vis de l'environnement et de la société. Grâce à la communication des impacts positifs et négatifs de l'entreprise sur l'économie, la société et l'environnement, les parties prenantes et la société ont la possibilité d'identifier et d'évaluer ces impacts de l'entreprise ainsi que les progrès effectués, favorisant en retour la confiance dans l'entreprise.

Par conséquent, en ce qui concerne la mise en œuvre de la responsabilité entrepreneuriale et de la durabilité, Raiffeisen établit des comptes-rendus «complets» dans le cadre de l'établissement du rapport de gestion, et ce conformément aux normes GRI.

Documents et processus

[Rapport de situation sur la durabilité \(partie du rapport de gestion\)](#)

[GRI Content Index \(annexe au rapport de gestion\)](#)

[Processus de gestion de la durabilité](#)

Transparence: pour une entreprise, la transparence signifie qu'elle doit opérer une communication ouverte, claire, appropriée et complète concernant ses impacts, mais aussi ses réussites et ses défis.

La transparence revêt une importance capitale pour le Groupe Raiffeisen qui est organisé en coopérative. Une communication interne et externe régulière, crédible et orientée vers les faits concernant la responsabilité d'entreprise et la durabilité est essentielle à la compréhension de ces thèmes et à leur mise en œuvre effective. Afin de garantir la transparence, une publication complète des informations, conforme aux normes GRI, est importante dans le rapport de gestion, en particulier dans le rapport de situation sur la durabilité.

La communication sur la durabilité respecte les principes de communication du Groupe Raiffeisen. Elle se concentre sur l'application des principes directeurs en matière de communication des normes appliquées (normes GRI, Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUF, ISO 26000) (cf. également chapitre 10 Communication plus bas).

Documents et processus

Rapport de gestion

Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)

Directive permanente Communication interne et externe de Raiffeisen Suisse

Respect de l'Etat de droit: Il convient de respecter le droit en vigueur et les principes de l'Etat de droit.

En raison de son modèle d'affaires orienté vers le marché et la juridiction suisses, Raiffeisen mène ses activités presque exclusivement en Suisse et ainsi dans un Etat de droit dans lequel l'égalité des droits et les droits humains notamment sont respectés et dans lequel on met en œuvre le principe de la séparation des pouvoirs. Le respect du droit en vigueur au sein du Groupe Raiffeisen est tout particulièrement garanti par le système de contrôle interne (SCI) de Raiffeisen. Le SCI comporte l'ensemble des structures et processus de contrôle qui permettent de garantir le bon déroulement des affaires quotidiennes, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que l'exhaustivité et la fiabilité des rapports. Au niveau opérationnel, le respect du droit est garanti au sein du Groupe plus spécifiquement par la fonction de compliance. La responsabilité opérationnelle de la compliance incombe aux Banques Raiffeisen, aux sociétés du Groupe et à Raiffeisen Suisse.

Documents et processus

Statuts de Raiffeisen Suisse société coopérative

Statuts types pour les Banques Raiffeisen

Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)

Directive permanente Système de contrôle interne (SCI) et gestion des processus

Directive permanente Organisation de la compliance et fonction de compliance dans le Groupe Raiffeisen

Respect des normes et pratiques internationales: chaque fois que cela est possible, il convient de respecter les normes et pratiques internationales en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité, en particulier lorsque le cadre juridique local n'offre pas une protection suffisante de la société et de l'environnement.

Raiffeisen mène ses activités presque exclusivement sur le marché et dans la juridiction suisses, c.-à-d. dans un Etat de droit fonctionnel. Par conséquent, il est peu probable que Raiffeisen soit confrontée à des situations dans lesquelles il convient de se référer aux normes et pratiques internationales en raison de dispositions légales nationales insuffisantes – les situations dans lesquelles la protection nationale des droits humains par exemple est insuffisante et dans lesquelles les entreprises doivent garantir le respect des dispositions internationales reconnues en matière de protection des droits de l'homme, indépendamment du droit national applicable. En cas de liens avec l'étranger – dans le cadre des relations avec des fournisseurs ou d'autres relations d'affaires avec des partenaires étrangers, on se réfère aux normes et aux pratiques correspondantes en fonction des risques encourus. Ce respect est généralement garanti par la fonction de compliance et l'examen de diligence indispensable aux activités responsables.

Documents et processus

Directive permanente Conduite responsable de l'entreprise

Respect des droits humains: Les droits de l'Homme doivent être reconnus en tant que droits fondamentaux dont dispose tout un chacun.

Raiffeisen reconnaît les droits fondamentaux définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. En Suisse, les droits de l'homme sont transposés dans le droit contraignant au travers des droits fondamentaux garantis par la Constitution. En conséquence, en respectant le droit suisse, Raiffeisen respecte également les droits de l'homme. En parallèle, Raiffeisen s'assure du respect des droits de l'homme au cas par cas et en fonction des risques encourus dans le cadre de l'examen de diligence effectué pour la conduite responsable de l'entreprise. En fonction des risques encourus signifie que des vérifications sont effectuées là où il existe un risque important que Raiffeisen soit liée à des atteintes au droits de l'homme.

Documents et processus

Cadre stratégique pour la durabilité
Directive permanente Conduite responsable de l'entreprise

Protection de l'environnement: l'environnement doit être protégé et il convient d'utiliser les ressources naturelles de façon durable.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE, Raiffeisen s'engage expressément en faveur de la protection de l'environnement et du climat et donc aussi des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. La définition, la gestion et l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat sont communiquées conformément aux critères énoncés par la TCFD. La gestion des ressources et de la pollution est gérée conformément à la norme ISO 14001 (RCH).

Documents et processus

Cadre stratégique pour la durabilité
Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)
Divulgateion selon la TCFD (annexe au rapport de gestion)

5. Thèmes importants

Raiffeisen vérifie systématiquement toutes les thématiques qui sont en lien avec la durabilité afin de déterminer leur importance spécifique pour le Groupe Raiffeisen et son modèle d'affaires. Cet examen comprend en premier lieu l'analyse de pertinence d'après les normes GRI. Celle-ci détermine les sujets qui concernent en particulier le Groupe Raiffeisen et ses parties prenantes, et ce, à l'aide de commentaires émis par ces dernières et de ceux d'experts. Il comprend également un examen et une évaluation des thèmes clés explicitement évoqués dans le guide ISO 26000 qui sont pertinents pour le Groupe Raiffeisen. Grâce à cet examen complet et à cette évaluation, nous abordons les différentes attentes que la société peut avoir et les intérêts des parties prenantes. Enfin, l'analyse d'impact au sens des Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE permet de définir les domaines dans lesquels les activités de Raiffeisen ont les impacts les plus importants. Les deux approches d'examen selon les normes GRI et les Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE sont suivies régulièrement, mais pas forcément en même temps. Chaque année, les thèmes considérés comme importants par Raiffeisen sont également examinés sous un angle critique dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes.

Documents et processus

ISO 26000
Normes GRI
Principes pour l'Investissement Responsable de l'IF PNUE
Outil d'aide Définition des thèmes importants
Matrice de pertinence disponible dans le Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)
Evaluation et gestion des thèmes centraux liés à la norme ISO 26000 et d'autres thèmes en lien avec la durabilité (annexe)
Analyse d'impact IF PNUE

6. Etendue de la responsabilité

Dans tous les thèmes qualifiés d'importants, la responsabilité incombe à Raiffeisen. Pour ces thèmes en particulier, les conséquences négatives des activités doivent être réduites autant que possible et les impacts positifs renforcés. Cela permet de garantir que le Groupe exerce ses activités en vue de leur développement durable. La gestion des thèmes centraux de la norme ISO 2600 et d'autres thèmes de responsabilité présentés à l'annexe 1 montre bien comment Raiffeisen assume cette responsabilité.

Documents et processus

Evaluation et gestion des thèmes centraux liés à la norme ISO 26000 et d'autres thèmes en lien avec la durabilité (annexe)

7. Objectifs

La stratégie 2025 prescrit l'ambition supérieure et le «niveau de durabilité commun» ciblé par le Groupe. Parmi six autres orientations, elle cite la différenciation en tant que coopérative durable. Le renforcement des performances en matière de durabilité est une initiative stratégique qui s'inscrit dans le cadre de cette orientation stratégique.

Afin de mettre en œuvre le niveau de durabilité commun ciblé au niveau du Groupe, Raiffeisen définit un cadre stratégique pour la durabilité. Le contenu de celui-ci est rattaché à la responsabilité de Raiffeisen dans les thèmes de durabilité importants pour Raiffeisen et formule des principes directeurs et des objectifs stratégiques plus concrets. Il est abordé chaque année dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et modifié si besoin. Au sein des objectifs stratégiques, à partir de 2021, des objectifs opérationnels seront formulés et publiés dans le cadre de la publication annuelle en tant que Key Performance Indicators (KPI).

Documents et processus

Stratégie Raiffeisen 2025

Cadre stratégique pour la durabilité

Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)

8. Evaluation

Le degré de mise en œuvre de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité est évalué au niveau du Groupe à l'aide du controlling de durabilité, des ratings de durabilité et durant le dialogue annuel avec les parties prenantes. Par ailleurs, des audits internes de la gestion de la durabilité ainsi que de la gestion de thèmes spécifiques peuvent être organisés. Si nécessaire, deux experts externes peuvent être amenés à donner leurs avis sur certains thèmes spécifiques.

Controlling de durabilité: l'état de la mise en œuvre de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité au niveau du Groupe Raiffeisen est déterminé et évalué au moins une fois par an, d'après les données collectées dans l'ensemble du Groupe. Les informations correspondantes sont publiées «en intégralité» à l'interne puis à l'externe dans le cadre de l'établissement du rapport de gestion, principalement dans le rapport de situation sur la durabilité, et ce conformément aux normes GRI. Elles sont analysées de manière précise et servent de fondement pour dégager des mesures d'amélioration.

Documents et processus

Processus de gestion de la durabilité

Ratings de durabilité: Raiffeisen recourt activement et de façon ciblée à une ou deux agences de rating de durabilité professionnelles et indépendantes et par ailleurs, elle prend part aux initiatives de tiers pour l'évaluation de la durabilité des entreprises à plus large échelle. Par «activement», il faut comprendre que Raiffeisen communique activement des informations à l'agence de notation. Les conclusions tirées de ces évaluations sont prises en compte dans le processus d'amélioration continue visant à renforcer les performances en matière de durabilité.

Documents et processus

Rapport Rating ISS ESG

Durabilité dans les banques retail suisses: rating WWF sur les banques retail suisses 2020/2021

Dialogue avec les parties prenantes: dans le cadre du dialogue annuel avec les parties prenantes, Raiffeisen présente le statu quo de la mise en œuvre de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité définie dans le rapport de situation sur la durabilité et soumet le cadre stratégique de la durabilité au débat. Les éventuelles suggestions sont ensuite prises en compte dans la définition des mesures opérationnelles et peuvent également donner lieu à des ajustements du cadre et des objectifs stratégiques.

Documents et processus

Outil d'aide Dialogue avec les parties prenantes

Audits internes: des audits internes sont effectués à la fois s’agissant de la gestion de la durabilité au sein du Groupe et de thèmes spécifiques liés à la gestion de la durabilité. Les conclusions éventuellement dégagées sont prises en compte dans le processus d’amélioration continue visant à renforcer les performances en matière de durabilité. Les Banques Raiffeisen peuvent également être impliquées dans les audits internes.

Audits externes: les audits partiels externes figurant dans la publication annuelle des performances en matière de durabilité sont effectués d’après les normes GRI appliquées et les Principes pour l’Investissement Responsable de l’IF PNUE dès lors que ceux-ci sont établis au sein du Groupe.

Deuxième avis: lors de l’élaboration et de la mise en œuvre de nouvelles mesures de renforcement de la responsabilité d’entreprise et de la durabilité en particulier, Raiffeisen fait régulièrement appel à des experts externes aux fins de l’assurance qualité.

9. Amélioration continue

Les conclusions dégagées du controlling de durabilité, des ratings de durabilité, du dialogue avec les parties prenantes, des audits internes ainsi que des seconds avis obtenus au cas par cas sont pris en compte dans le processus stratégique d’amélioration continue afin de renforcer les performances du Groupe Raiffeisen en matière de durabilité. En conséquence, les performances en matière de durabilité sont renforcées continuellement par des mesures concrètes.

Projets: avec la stratégie 2025, un projet-relais «Renforcer les performances en matière de durabilité» a été créé, auquel est alloué un budget de projet correspondant. Ce projet permet une amélioration continue des performances réalisées par le Groupe Raiffeisen en matière de durabilité et leur promotion.

Documents et processus

Processus de gestion de la durabilité

Projet stratégique Renforcement des performances en matière de durabilité

Formations et conseil: Par ailleurs, au sein du Groupe Raiffeisen, la conscience et les compétences dans les thèmes de la responsabilité d’entreprise et de la durabilité sont renforcées au travers de formations continues et de conseils réguliers:

- le thème est abordé le premier jour de travail des nouveaux collaborateurs;
- il est abordé lors de l’atelier d’introduction pour les nouveaux directeurs des Banques et les membres des conseils d’administration;
- conseil aux Banques Raiffeisen et aux départements de Raiffeisen Suisse.

10. Communication

Raiffeisen publie «l’intégralité» des performances de durabilité du Groupe Raiffeisen d’après la norme établie par la Global Reporting Initiative depuis 2018 et pour cette publication, elle se réfère également depuis 2020 aux Principes pour l’Investissement Responsable de l’IF PNUE ainsi qu’aux recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD). Sont notamment publiés les thèmes importants du point de vue de la durabilité, les objectifs formulés pour répondre à ces thèmes, les défis et les mesures visant au renforcement du niveau à atteindre pour ces thèmes. La publication est effectuée au nom du Groupe, c.-à-d. que les Banques Raiffeisen sont incluses lors de la publication. En tant qu’unités indépendantes du Groupe Raiffeisen, les Banques Raiffeisen publient par ailleurs leurs propres rapports de gestion et dans ceux-ci, elles abordent elles aussi les thèmes de durabilité, à leur discrétion.

Dans ce contexte, Raiffeisen suit les principes de publication et de communication édictés dans les normes évoquées. Il s’agit en particulier des éléments suivants: la crédibilité, la pertinence, la compréhensibilité, l’exhaustivité, la comparabilité et la cohérence entre les communications internes et externes.

La Direction de Raiffeisen Suisse et la Commission stratégique du Conseil d’administration en tant que comité responsable de la durabilité reçoivent un rapport interne relatif à la responsabilité d’entreprise et à la durabilité au niveau du Groupe deux fois par an et en prennent acte. Ce rapport est présenté au Conseil d’administration chaque année.

Documents et processus

Rapport de gestion

Rapport de situation sur la durabilité (partie du rapport de gestion)

11. Compétences

Dans le cadre des compétences liées à la responsabilité d'entreprise et à la durabilité, il convient de faire la distinction entre les compétences relatives à la gestion supérieure de ces thèmes conformément au présent manuel d'une part, et les compétences relatives aux thèmes importants identifiés dans le cadre de la gestion supérieure.

Gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité: Raiffeisen Suisse est responsable de la gestion de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité au niveau du Groupe Raiffeisen et en son sein, elle incombe au service Corporate Responsibility & Durabilité. Le service est établi aux côtés du président de la Direction. Il fait état de ses activités à la Direction deux fois par an et lors des commissions stratégiques, ainsi que chaque année au Conseil d'administration. Une fois par an également, le Conseil d'administration valide le «positionnement commercial éthique» du Groupe Raiffeisen proposé par le service Corporate Responsibility & Durabilité.

Les Banques Raiffeisen sont impliquées dans la gestion supérieure de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité à travers des comités spécialisés, et notamment du comité spécialisé Développement d'entreprise & digitalisation. Dans le cadre des questions stratégiques fondamentales, le Conseil des Banques Raiffeisen (Conseil BR) est consulté. Par ailleurs, il est possible d'organiser des consultations informelles («sounding») auprès de Banques Raiffeisen sélectionnées.

Documents et processus

Règlement des compétences de Raiffeisen Suisse

Cahier des charges du secteur Etat-major de la Direction

Evaluation et gestion des thèmes centraux liés à la norme ISO 26000 et d'autres thèmes en lien avec la durabilité (annexe)

Gestion des thèmes de durabilité essentiels: la compétence au titre des thèmes de durabilité essentiels est fonction de la répartition des compétences au sein du Groupe Raiffeisen. La répartition correspondante des rôles entre Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen et les principales réglementations relatives à la gestion des différents thèmes sont évoquées à l'annexe.

Au sein de Raiffeisen Suisse, la compétence est définie dans le Règlement des compétences et les cahiers des charges. En ce qui concerne la coordination des thèmes de durabilité généraux tels que le changement climatique, les droits de l'homme ou la finance durable, qui concernent différents aspects au-delà des frontières des départements, Raiffeisen Suisse confie les responsabilités à Corporate Responsibility & Durabilité. Corporate Responsibility & Durabilité est également impliquée au niveau opérationnel en tant qu'expert ESG pour les thèmes tels que la gestion des risques, les produits financiers durables ou le positionnement politique.